

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	000000002050014421	Date de la première version publiée: 17.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Code du produit : 000000002050014421

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : RQG6-XATA-000J-P0QG

RQG6-XATA-000J-P0QG1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements et produits connexes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Coatings France SAS
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-ry
60480 Breuil-Le-Sec
France

Adresse de contact:

BASF Coatings Services AG Switzerland
Huobstraße 3
8808 Pfäffikon
Switzerland

Téléphone: +41(0)56 616 90 30
adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
+49 180 2273-112

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144	Date de la première version publiée: 17.10.2023
		21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
		H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
		H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

styrène
anhydride maléique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version 5.0	Date de révision: 29.05.2026	Numéro de la FDS: 0000000020500144 21	Date de dernière parution: 14.05.2026 Date de la première version publiée: 17.10.2023
----------------	---------------------------------	---	---

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : résine polyester insaturée
polymérisats synthétiques
composés organiques
charges
pigment

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
styrène	100-42-5 202-851-5 601-026-00-0	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 1; H372 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 12 mg/l	>= 12,5 - < 15
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1;	>= 0,001 - < 0,1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version 5.0	Date de révision: 29.05.2026	Numéro de la FDS: 0000000020500144 21	Date de dernière parution: 14.05.2026 Date de la première version publiée: 17.10.2023
----------------	---------------------------------	---	---

		H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 1; H372 (Système respira- toire) EUH071 Limite de concen- tration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.090 mg/kg	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------|---|
| Conseils généraux | : En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Appeler immédiatement un médecin.
Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.
Garder tranquille.
En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.
- Risques : En cas d'aspiration (p.ex. lors du vomissement) danger d'œdème/ou de pneumonie.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de nuire au fœtus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Eau pulvérisée
Mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.
Pour le personnel non urgentiste:
Utiliser un équipement de protection individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Garder à l'écart des sources d'inflammation.
Pour les intervenants d'urgence:
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.
Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se dispersent au niveau du sol. Les vapeurs en contact avec l'air peuvent provoquer une explosion.

Mesures d'hygiène :

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Mesures d'hygiène :

Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

Conserver à l'écart de la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Température de stockage recommandée :

5,00 - 25,00 °C

Matériel d'emballage :

Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :

D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144	Date de la première version publiée: 17.10.2023
		21	

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
talc	14807-96-6	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Administration de la sécurité et de la santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
sulfate de baryum	7727-43-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA
styrène	100-42-5	VME	20 ppm 85 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Fondation allemande pour la recherche, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE	40 ppm 170 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Fondation allemande pour la recherche, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
dioxyde de titane	13463-67-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m3 (Dioxyde de titane)	CH SUVA
Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
anhydride maléique	108-31-6	VME	0,1 ppm 0,4 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE	0,1 ppm	CH SUVA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144	Date de la première version publiée: 17.10.2023
		21	

	0,4 mg/m3
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.	

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
styrène	100-42-5	acide mandélique + acide phénylglyoxylique: 600 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
talc	Travailleurs	par voie cutanée	Long terme - effets systémiques	43,2 mg/kg
	Travailleurs	par voie cutanée	Long terme - effets locaux	4,54 mg/cm2
	Travailleurs	Par inhalation	Long terme - effets locaux	3,6 mg/m3
	Travailleurs	Par inhalation	Aigu - effets systémiques	2,16 mg/m3
	Travailleurs	Par inhalation	Long terme - effets systémiques	2,16 mg/m3
	Travailleurs	Par inhalation	Aigu - effets locaux	3,6 mg/m3
sulfate de baryum	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Effets systémiques, Exposition à long terme	10 mg/m3
styrène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m3
	Travailleurs	par voie cutanée	Long terme - effets systémiques	406 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	289 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	306 mg/m3
dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0 - 1,25 mg/m3
	Travailleurs	Par inhalation	Long terme - effets	170 µg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144	Date de la première version publiée: 17.10.2023
		21	

			locaux	
	Travailleurs	Par inhalation	Long terme - effets locaux	0,8 mg/m3
	Travailleurs	Par inhalation	Long terme - effets locaux	1,25 mg/m3
anhydride maléique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,8 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
talc	Air	10 mg/m3
	sédiment (eau douce)	31,33 mg/kg
	Eau de mer	141,26 mg/l
	Eau douce	597,97 mg/l
	sédiment (eau de mer)	3,13 mg/kg
sulfate de baryum	Eau douce	0,115 mg/l
	sédiment (eau douce)	600,4 mg/kg
	Sol	207,7 mg/kg
styrène	Eau douce	0,028 mg/l
	sédiment (eau douce)	0,614 mg/kg
	Sol	0,2 mg/kg
	Eau de mer	0,0014 mg/l
	sédiment (eau de mer)	0,307 mg/kg
anhydride maléique	sédiment (eau douce)	0,334 mg/kg
	sédiment (eau de mer)	0,0334 mg/kg
	Sol	0,0415 mg/kg
	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de pro-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

tection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.

Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur. vêtement de protection antistatique

Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats: Masque complet avec filtre combiné de classe AB2P3 Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version 5.0	Date de révision: 29.05.2026	Numéro de la FDS: 0000000020500144 21	Date de dernière parution: 14.05.2026 Date de la première version publiée: 17.10.2023
----------------	---------------------------------	---	---

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Forme	:	liquide
Couleur	:	gris
Odeur	:	de styrène
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	139,00 - 149,00 °C
Inflammabilité	:	Liquide et vapeurs inflammables.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	> 35,0 g/m ³
Point d'éclair	:	30 °C Méthode: ISO 3679
Température d'auto-inflammation	:	> 200 °C
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144	Date de la première version publiée: 17.10.2023
		21	

pH : substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité
Viscosité, cinématique : 411,6 mm²/s (23 °C)
non déterminé (40 °C)

Temps d'écoulement : > 60 s à 23 °C
Section transversale: 6 mm
Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : 7,0 hPa
(20 °C)

33,0 hPa
(50 °C)

Densité : 1,830 g/cm³ (20 °C)

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-échauffantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version 5.0	Date de révision: 29.05.2026	Numéro de la FDS: 0000000020500144 21	Date de dernière parution: 14.05.2026 Date de la première version publiée: 17.10.2023
----------------	---------------------------------	---	---

Miscibilité avec l'eau : non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.
Protéger du gel.
Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter l'éclairage naturel direct.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

styrène:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 12 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

anhydride maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.090 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

styrène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,96 (25 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

anhydride maléique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,61 (19,8 °C)
BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
Emballages contaminés	: Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Code des déchets	: 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144	Date de la première version publiée: 17.10.2023
		21	

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 1263
ADR	:	UN 1263
RID	:	UN 1263
IMDG	:	UN 1263
IATA	:	UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	PEINTURES
ADR	:	PEINTURES
RID	:	PEINTURES
IMDG	:	PAINT
IATA	:	PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	3
ADR	:	3
RID	:	3
IMDG	:	3
IATA	:	3

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3
ADR		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : ADR: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3
IMDG: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

La(Le)s classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Numéro sur la liste 75
Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs : 20.000 kg
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 210 g/l
contenu en COV sans eau

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

volatils (VCOV)
pas de taxes des COV

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 14,42 %

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) (Art. 63 OL T 1 ; RS 822.111).

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse (OChim 813.11).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144	Date de la première version publiée: 17.10.2023
		21	

- voies respiratoires.
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
- H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Flam. Liq. : Liquides inflammables
- Repr. : Toxicité pour la reproduction
- Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire
- Skin Corr. : Corrosion cutanée
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- CH BAT : Switzerland. Liste des VBT
- CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
- CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144	Date de la première version publiée: 17.10.2023
		21	

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange:

Procédure de classification:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le règlement de
la Commission (UE) 2020/878.



We create chemistry

B 2P42 PLASTIC Bodyfill-R 1,5KG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.05.2026
5.0	29.05.2026	0000000020500144 21	Date de la première version publiée: 17.10.2023

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 2	H361d	Méthode de calcul
STOT RE 1	H372	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR